

ABONNEMENT.

|            |        |
|------------|--------|
| Saumur :   |        |
| Un an      | 30 fr. |
| Six mois   | 18     |
| Trois mois | 9      |
| Poste :    |        |
| Un an      | 35 fr. |
| Six mois   | 18     |
| Trois mois | 10     |

On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires.  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 23.  
 A EWIG,  
 Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

|                    |       |
|--------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 30 c. |
| Réclames           | 30    |
| Faits divers       | 75    |

RÉSERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Mars 1877.

## Chronique générale.

L'agence Havas avait raison de dire qu'un petit mouvement préfectoral ou sous-préfectoral serait nécessaire après le vaste chassé-croisé que M. Jules Simon vient d'organiser. Sept fonctionnaires, dit-on, n'acceptent pas les places qu'on leur a assignées. Ils se trouvaient bien apparemment là où ils étaient, et ils préfèrent quitter... nous allons dire la danse, plutôt que de se soumettre aux fantaisies de M. le ministre de l'intérieur. Il faudra pourvoir à leur remplacement, et pour peu que l'exemple devienne contagieux, le successeur de MM. Ricard et de Marcère aura bientôt un nombre respectable de bons emplois à offrir aux protégés de MM. les députés républicains.

A propos de l'élection qui a eu lieu dimanche dans le département de Vaucluse, nous lisons dans l'Union :

« Les commentaires des modérés de la République sur le résultat du scrutin d'Avignon sont curieux à lire. On ne saurait triompher plus modestement. C'est que l'on comprend à quel point cette victoire est compromettante.

« Déjà, le nom de M. Barodet vient sur toutes les lèvres, à propos du succès de M. Saint-Martin, et le souvenir de l'élection parisienne du printemps de 1873 n'a rien d'encourageant pour les rêveurs de République conservatrice.

« Mais les électeurs de M. Barodet étaient tous des radicaux ; et ce sont des « conservateurs » ou prétendus tels qui envoient M. Saint-Martin siéger à la Chambre des députés.

tés. Il y a là un symptôme qui doit être relevé, car il indique et met en pleine lumière le progrès accompli depuis quatre ans.

« Ce sont, disons-nous, des « conservateurs » républicains qui envoient M. Saint-Martin siéger à la Chambre. Le fait n'est pas niabile, et, pour en donner la démonstration, il suffit de citer des chiffres.

« Au premier tour, M. Saint-Martin avait obtenu 4,799 voix et M. Eugène Raspail 4,670 ; ensemble : 9,469. Au second tour, 9,704 suffrages se groupent autour du nom de M. Saint-Martin. Il s'ensuit que tous les électeurs de M. Raspail, depuis les opportunistes de la nuance de M. Gambetta jusques et y compris les « conservateurs » du centre gauche, ont voté cette fois pour le candidat d'extrême gauche ; et, ce qui est plus grave, c'est uniquement dans les rangs de ces conservateurs républicains qu'il a trouvé les 232 électeurs de bonne volonté qui sont venus grossir le total des suffrages obtenus au premier tour par M. Raspail et par lui-même. On se rappelle, en effet, combien la lutte avait été violente, avant ce premier scrutin, entre les partisans des deux candidats républicains, et on ne peut supposer avec vraisemblance que, dans de pareilles conjectures, il y ait eu des abstentions dans les rangs de l'une ou de l'autre faction. Au second tour, tous les radicaux s'étaient unis, et, pour soutenir notre thèse, qui en ce cas deviendrait plus forte encore, il n'est pas même nécessaire de rechercher s'il n'y aurait pas eu parmi eux des défectionnaires.

« Le député intransigeant est donc exclusivement redevable de ce nouvel appoint à un certain nombre d'électeurs appartenant au centre gauche qui hésitaient, il n'y a pas plus de quinze jours, à voter pour M. Raspail, jugé par eux trop « avancé », mais dans l'esprit et la conscience desquels l'éventualité du succès d'un royaliste a fait taire toute espèce de scrupules. Les autres avaient d'avance pris résolument leur parti. Du moment qu'ils avaient accepté M. Raspail, qu'est-ce qui pouvait les empêcher d'accep-

ter un peu plus tard M. Saint-Martin ? Simple question d'opportunité ; et ce qu'il y a de plus opportun pour un républicain, fût-il conservateur, c'est d'écarter des Chambres les cléricaux et les royalistes. Bien moins redoutables sont les Jacobins !

« Ce raisonnement, nous ne le prétons pas, pour les besoins de notre cause, aux « conservateurs » du centre gauche. Pendant cette quinzaine, nous avons lu avec attention dans leurs journaux les articles consacrés à la lutte électorale d'Avignon, et, sauf de très-rare exceptions, nous y avons toujours trouvé, à l'adresse des électeurs de Vaucluse, le conseil de préférer l'intransigeant au conservateur entaché de cléricisme. Quelques-uns exprimaient sans doute des regrets, et il en est qui ont parlé de l'abstention comme pouvant se justifier en des circonstances si difficiles. Nul, croyons-nous, n'a osé formuler une protestation franche et nette contre les recommandations qui pariaient des rangs du centre gauche à l'adresse des électeurs de Vaucluse.

« Eh bien ! les « conservateurs » républicains de Vaucluse ont obéi aux inspirations des chefs de leur parti. Ils ont fait triompher M. Saint-Martin. Les chefs devraient être pleinement satisfaits ; cette victoire est bien à eux. Pourquoi donc ont-ils aujourd'hui une attitude si compassée ? C'est qu'ils se souviennent, eux aussi, de l'élection parisienne d'avril 1873. Ils trouvent que la pente devient trop glissante et la marche trop accélérée. Aussi, quelques efforts qu'ils fassent pour prendre des airs joyeux, ne parviennent-ils qu'à laisser percer leurs anxiétés.

« Ils ne seront pas seuls à comprendre les enseignements qui se dégagent de cette élection d'Avignon. Les véritables conservateurs en apprécieront parfaitement la portée, et la République, nous en sommes persuadés, ne gagnera rien à cet incident. — Sébastien Laurentie. »

Les Lettres d'Atticus du Journal de Maine-et-Loire parlent en ces termes de l'élection Saint-Martin :

«... Nous n'aurions jamais osé espérer vraiment que nos adversaires se discréditeraient eux-mêmes aussi pleinement et aussi complètement aux yeux du pays ?

« Qu'eût amené le succès de M. de Demaine ? Une voix de plus dans la minorité. Voyez les résultats moraux de son échec.

« Au premier tour, lorsqu'ils soutenaient la candidature Eugène Raspail, les pseudo-modérés de gauche et le centre gauche se sont chargés de nous édifier eux-mêmes sur le compte du jeune triomphateur Saint-Martin.

« Il nous ont dit que c'était un bohème, un fruit sec, un candidat impossible par sa légèreté et son insuffisance, un mendiant de sous-préfectures, ils ont dit bien pis encore, et pour mieux répandre ces petites aménités républicaines, ils ont eu soin de faire parler les murailles et d'y faire afficher ce galant panégyrique.

« Qu'est-il arrivé ? Raspail a été, malgré ces vérités, qui ne font aucun tort dans le monde républicain, distancé de plusieurs longueurs. Aussitôt voilà nos modérés et nos Aristides de la République qui embolent le pas derrière celui qu'eux-mêmes appelaient la veille « un malhonorable homme » et qui célèbrent avec lui le triomphe de la République.

« Avions-nous raison de dire qu'en République les intransigeants mèneraient toujours la bande et que tôt ou tard les soi-disant modérés prendraient la file et obéiraient à leurs lois ? »

On sait que la Chambre des députés a introduit dans la loi de finances de 1877 un article 43, portant que « le traitement des desservants et des vicaires devra être accompagné d'un certificat d'identité émanant de l'autorité diocésaine, et d'un certificat de résidence, délivré, sans frais par le maire de la commune, et visé par le sous-préfet et le préfet. » Les ministres de la justice et des cultes et des finances viennent d'arrêter de concert des dispositions destinées à assurer l'exécution de cet article.

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LES VIEUX PORTRAITS.

(Suite et fin.)

— Et que veut-elle que je fasse de ces toiles barbouillées ? Ah ! oui, je vous vendrai, grotesques représentés ! Ce triste intérieur est le vôtre, ces habitudes d'inelegance et de parcimonie sont celles que vous avez léguées ; cette vie dépourvue de tous les charmes de notre civilisation moderne est votre vie perpétuée par la tradition ! Hors d'ici, et il n'y a rien de commun entre nous.

Tout en me parlant ainsi en moi-même, je m'émeur éloignèrent le sommeil. Je pris le volume d'histoire que j'avais apporté pour me distraire pendant la route, puis l'inventaire de la succession que le notaire m'avait remis. Ça m'attendait une surprise plus agréable que les autres. Le chiffre total s'élevait à une somme

que j'avais été loin de supposer, et qui me faisait presque riche !

Cette découverte inattendue amoindrit singulièrement mon dépit et commença à rendre plus facile la digestion de mon mauvais souper. Je me mis à examiner l'inventaire en détail jusqu'à ce que les chiffres recommencent à flotter devant mes paupières à demi fermées ; enfin je perdis conscience de ce qui m'entourait.

Bientôt il me sembla qu'un bruit de pas se faisait entendre à mon chevet ; je rouvris les yeux, et j'aperçus une douzaine de personnages groupés près de mon lit.

Tous portaient des costumes anciens et différents, dans lesquels je reconnus, avec surprise, ceux des vieux portraits qui garnissaient la chambre à coucher.

Je les cherchais aussitôt à la muraille pour faire la comparaison.

Leurs cadres y restaient suspendus ! c'étaient bien les antiques images de la famille auxquelles un miracle venait de donner la vie !

A leur tête seulement paraissait un vieillard que je n'avais point remarqué dans la collection. Mon regard s'arrêta sur lui avec une curiosité particulière qu'il parut comprendre.

— Tu chercherais en vain mon image parmi ces portraits, me dit-il ; de mon temps aucun pinseau n'aurait pris la peine de reproduire les traits d'un

serf comme moi ! mais j'avais compris les misères de ma condition, et, à force de travail, je réussis à acheter mon affranchissement. C'est grâce à lui qu'un de mes descendants, que tu vois ici, a pu s'instruire et devenir prêtre.

Celui qu'il avait désigné s'avança alors.

— Les pauvres et les opprimés avaient besoin d'appui, dit-il doucement ; soutenu par le nom du Christ, j'ai tâché de leur en servir ; j'ai aidé à instruire le peuple, à lui faire aimer le bien, à le fortifier par la probité, l'espoir, la patience, tandis que notre famille s'élevait lentement à mon ombre et prenait place parmi les honnêtes marchands de la province.

Un troisième interlocuteur éleva alors la voix.

— Cette place transmise par nos pères, moi je l'ai agrandie, dit-il avec une certaine importance ; nommé syndic de ma corporation, j'ai obtenu pour elle de nouvelles immunités ; nous nous sommes réunis pour défendre le fruit du travail contre la violence, et j'ai été un des fondateurs de cette bourgeoisie qui a associé les intérêts généraux sous le nom de communes.

— Et moi, reprit son voisin, qu'à sa toge et sa mine austère on pouvait reconnaître pour magistrat, j'ai contribué à faire prévaloir la loi sur le caprice, et l'équité sur le crédit. Les plus puissants ont dû se soumettre à la décision de juges désarmés ; la force a plié devant le droit.

— Sans compter qu'elle s'est déclarée auxiliaire ! a ajouté un officier au teint cuivré par le soleil ; les descendants du serf d'autrefois ont fini par ceindre l'épée et par devenir les défenseurs de la patrie et de la loi ! Dès que l'une et l'autre ont appartenu à la nation entière, la nation entière a versé son sang pour les défendre ; en devenant tous soldats, nous sommes tous passés gentilshommes !

— Oui, reprit un dernier interlocuteur, dans lequel je reconnus le portrait du cousin, mes aînés avaient conquis pour nos descendants la justice et la liberté ; restait à leur procurer des ressources ; j'ai accepté ce rôle de fourmi. Grâce à mes labours et à mes économies, j'ai lentement amélioré le petit bien laissé par nos pères ; j'ai grossi les épargnes, j'ai agrandi le domaine ; je laisserai après moi six fois plus que je n'avais reçu, et, grâce à la probité défiante de dame Félicité, tout arrivera intact à mon héritier. Je lui aurai ainsi assuré du loisir pour cultiver son intelligence, de la liberté pour faire le bien ; enfin le bonheur de ne point s'occuper de lui seul, mais de pouvoir dévouer sa vie aux autres. S'il est digne d'une pareille faveur, il saura en profiter ; il gardera au fond de son cœur un peu de reconnaissance pour l'homme qui lui a préparé cette belle tâche ; loin de le railler, il le bénira, et il saura sanctifier ce que le vieux cousin a économisé sur lui-même en le prodiguant généreusement pour les autres.

Une circulaire adressée aux préfets fait connaître ces mesures dans les termes suivants :

« Les mesures prescrites par l'article 43 seront appliquées aux curés, pasteurs, rabbins et ministres officiants, comme aux desservants et aux vicaires. Le certificat d'identité, ou, plus exactement, d'exercices de fonctions qu'exige le législateur, sera délivré par l'autorité ecclésiastique, au pied des états de situation du personnel du clergé qu'elle adresse vers la fin de chaque trimestre, à la préfecture. Le certificat de résidence de chaque titulaire ecclésiastique, dans la circonscription qui lui est assignée, sera délivré, « sans frais et d'office, » par le maire de la commune où il habitera, et envoyé au sous-préfet de l'arrondissement.

« Le sous-préfet visera les certificats et les adressera à la préfecture le 5 de chacun de ces mêmes mois. En cas d'omission de la part des maires, ou de refus non motivé de délivrer les certificats de résidence, il y serait suppléé par le préfet, conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi du 47 juillet 1837. »

On vient de distribuer aux députés la lettre du procureur général demandant l'autorisation de poursuivre M. Paul de Cassagnac. Les articles visés dans le *Pays* sont ceux des 1<sup>er</sup>, 2, 8, 10 et 18 février. Les délits relevés par le procureur général sont : l'excitation à la haine ou au mépris de la République; tentative de trouble à la paix publique, en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres; l'offense envers la Chambre des députés; et, enfin, le délit d'attaque, soit contre les lois constitutionnelles, soit contre les droits et les pouvoirs du gouvernement de la République qu'elles ont établi.

Ces différents délits sont prévus par les articles 2, 4, 7 de la loi du 11 juillet 1848, et les articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 29 décembre 1875.

Depuis quelque temps, des discussions se sont engagées, dans divers organes de la presse parisienne, au sujet de la monarchie et de M. le comte de Chambord. La correspondance Saint-Chéron résume ainsi quelques-unes de ces discussions :

Le travail continue à se faire dans les esprits en faveur du retour de la monarchie, il se fait par ses amis et aussi par ses adversaires. La presse républicaine et radicale s'indigne et s'inquiète de ce mouvement. La République française cherche à enlever au régime républicain les sympathies hautement déclarées par M. de Bismark, mais il n'est pas possible de dénaturer le langage du chancelier allemand; il veut la France faible, voilà pourquoi il la désire en République; du jour où la monarchie nationale serait rétablie, la France retrouverait sa force, et l'Allemagne serait moins pressée de nous attaquer. L'Union a donc raison de dire :

« Le langage de M. de Bismark est, à

notre avis, d'une clarté saisissante; mais l'histoire de la Restauration est plus éloquente que toutes les citations. Elle nous apprend comment le principe monarchique a rétabli, devant l'Europe, en quinze années, dans sa force et sa dignité, cette France que les Empires et les Républiques ont réduite à l'isolement et à l'impuissance.

« L'histoire nous apprend que la restauration de la monarchie est, à l'extérieur, le relèvement de la France, et, à l'intérieur, l'apaisement et la sécurité. »

L'organe des gauches, le *National*, est furieux et prétend que la presse royaliste invente des dangers imaginaires pour réclamer la nécessité de la monarchie.

L'Univers répond avec raison :

« Si nous parlions à tort, si nous étions dans le faux, qui donc nous écouterait, qui donc pourrait prendre nos alarmes au sérieux? M. Roussel croit-il, pour rester dans sa comparaison, que, si, par un jour de calme, quelques individus criaient dans le Champ-de-Mars ou dans la plaine de Saint-Denis que Paris brûle, ils réussiraient à surexciter longtemps ou même un instant toute la population parisienne et à faire demander partout des pompiers! On n'inquiète pas un grand pays par une démonstration ridicule, n'ayant aucune cause, ne répondant à rien.

« Mais si l'inquiétude existe à bon droit, si le danger est évident et grandit chaque jour, l'opinion publique se porte du côté où on lui montre les chances du salut et où elles sont réellement. C'est pourquoi le *National* lui-même est obligé de compter avec le réveil monarchique, qui deviendra, si chacun fait son devoir, un réveil royaliste. »

Le *Constitutionnel*, qui reconnaît à M. le comte de Chambord toutes les qualités dignes d'un roi, s'évertue maintenant à prouver que ces qualités doivent l'empêcher de régner surtout parce que le principe de l'hérédité monarchique ne peut se concilier avec le suffrage universel.

Le *Monde* répond :

« La seule question pressante qui nous soit adressée est celle-ci : M. le comte de Chambord dépendra-t-il du suffrage universel, ou le suffrage universel dépendra-t-il de M. le comte de Chambord? Il n'y a pas lieu de poser la question, puisqu'il n'y a pas de concurrence entre le roi et le suffrage universel, tel que nous l'avons défini. Le suffrage universel actuel aboutit à l'idée d'une Convention nationale. Le *Constitutionnel* ne songe sans doute pas à considérer la Convention comme un régime régulier et un gouvernement. La royauté est incompatible avec ce régime. Mais, franchement, la France en veut-elle de ce régime? La France est malade! Allons! nous sommes presque d'accord; guérissons le malade! Il n'a pas si mauvaise volonté qu'on croit, et il n'est peut-être pas si malade. »

On lit dans la *Décentralisation* :

« M. de Bismark ne veut pas.

» C'est dans cette phrase que se résume

souvenirs.

Et vous aussi, vestiges d'un temps que nous ne comprenons plus, rusticité de nos pères, vieux usages oubliés, vous n'excitez désormais ni mes rires ni ma colère, car je saurai que vous êtes les ruines encore visibles d'une civilisation qui a rempli sa tâche!

(*Magasin pittoresque*, tome XIX.)

UN CLERC PEU MUSICIEN.

X..., maître-clerc chez un notaire, n'ambitionne rien tant que d'arriver à être tabellion lui-même.

Son patron l'invite à dîner.

Après le repas, la *notairesse* se met au piano.

— Que voulez-vous que je vous joue? demanda-t-elle à l'invité. Une étude de Mozart ou de Beethoven? Laquelle préférez-vous?

— Oh! madame, j'aimerais mieux celle du patron.

tout un article du journal de M. Gambetta, qui démontre l'impossibilité de la monarchie parce que M. de Bismark n'en veut pas. Un bon Français, un patriote dirait : « Ah! notre plus mortel ennemi n'en veut pas, donc c'est excellent, donc nous devons la vouloir. » Oui, mais un Français et un républicain, cela fait deux. Toute la politique étrangère des républicains se réduit à s'aplatir devant le Prussien. « C'est ce qu'on a défini : « la politique des coups de pieds à recevoir. » C'est bien toujours M. Gambetta généralissime fuyant, à toute vapeur, en wagon blindé, à l'approche des Prussiens, qui n'étaient plus... qu'à cinq ou six lieues derrière à ses trousses. »

C'est lundi que commencera à la Chambre des députés la discussion du rapport de M. Waddington sur les chemins de fer. Les débats seront très-vifs et dureront plusieurs jours.

Tous les bruits qui ont couru, et qui sont fort répandus en ce moment en province, au sujet de la suppression possible de certaines facultés des départements, sont absolument controuvés.

On annonce un mouvement judiciaire qui, à cause de son importance, paraîtrait en plusieurs fois; le gouvernement tient, dit-on, à ce qu'il soit entièrement terminé avant les vacances de Pâques; la première partie sera arrêtée en conseil des ministres aussitôt le retour de M. Martel, qui est incessamment attendu à Paris.

La République aurait-elle trouvé le secret du mouvement perpétuel?

Par décret en date du 27 février, le collège électoral de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Bordeaux est convoqué pour le dimanche 25 mars, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Sansas, décédé.

Lundi, à la soirée du duc d'Aumale; le prince a annoncé le prochain mariage de sa nièce, fille du duc de Montpensier, avec le roi d'Espagne, Alphonse XII. Le mariage aura lieu au mois d'avril; tous les princes d'Orléans se rendront à Madrid à cette époque.

## Etranger.

TURQUIE.

Constantinople, 27 février.

Des indiscretions commises au ministère des affaires étrangères me permettent de vous communiquer les deux graves nouvelles suivantes :

1<sup>o</sup> Le parti qui travaille en faveur de la réhabilitation de Midhat-Pacha a acquis une force telle que Edhem-Pacha a présenté à plusieurs reprises sa démission, et que son successeur indiqué, Mahmoud-Ruschdi-Pacha, s'est fait délivrer un certificat de maladie par les médecins autrichiens venus en consultation près du sultan, pour laisser la voie libre à ce parti tout-puissant aujourd'hui;

2<sup>o</sup> Les chefs de corps échelonnés le long du Danube et Sadyk-Pacha ont demandé au Divan des instructions pressantes exigées par l'extension de plus en plus grande que prend dans les rangs de l'armée la conspiration ayant pour but d'élever au trône impérial la maison d'Osman.

Je puis vous affirmer qu'aussi bien dans les régions officielles qu'à la cour, on est très-vivement préoccupé de cette situation à laquelle viennent s'ajouter les vives craintes inspirées par la santé du sultan qui donne déjà des preuves visibles d'aliénation mentale dues, d'après des bruits ayant cours dans les cercles habituellement fort bien renseignés, à des causes dont le plus grand pharmacien du palais pourrait peut-être révéler l'origine.

## Tribunaux.

AFFAIRE JOSEPH RIVIÈRE.

L'affaire du mendiant Joseph Rivière, appelée de nouveau lundi devant la Cour

d'appel d'Angers, a suggéré au *Journal de Maine-et-Loire* les réflexions suivantes :

« L'événement de lundi, à Angers, a été le procès d'appel introduit à la Cour par le nom de Joseph Rivière, autrement dit « le miraculé de Lourdes » et « le muet de Marans. »

« La salle d'audience était comble; la place des Halles était remplie comme un jour de foire; tous les curieux connaissent la cause par le menu, mais tous avaient envie de voir le misérable qui, durant 18 ans, avait, dans nos contrées, indignement exploité la charité publique et privée, avec art et une impudence sans pareils, et qui, l'an dernier, s'était fait un jeu sacrilège d'exploiter enfin la croyance aux miracles de Lourdes.

« Certain parti et certaine presse avaient depuis quelques mois, en quelque sorte adopté Joseph Rivière comme un client. On peut dire que le scandale était exploité comme Rivière lui-même exploitait ses infirmités simulées. Hélas! la déception a été grande, à Angers plus encore qu'à Segré peut-être. Le client de M<sup>e</sup> Robert a attendu la Cour, adoptant les motifs des premiers juges et repoussant les motifs d'appel de l'avocat, confirmant purement et simplement la sentence du Tribunal de Segré sans qu'aucun incident soit venu apporter au greffier, pour lequel on demandait l'amnistie, l'ombre même d'une circonstance atténuante, ou seulement une occasion de pitié.

« Nous allons plus loin : il suffisait d'avoir lu dans le *Patriote* ou dans le *Travailleur* le compte rendu des débats de Segré, pour être frappé de la bonne foi de toutes les dupes qu'avait faites ce misérable, mais il faut avoir assisté aux débats de la Cour pour plaindre véritablement et sincèrement tous ceux qui se font encore aujourd'hui un rôle de rire des dupes et d'exploiter l'imposteur.

« Les dupes, ceux qui ont cru aux infirmités de Rivière et à sa guérison miraculeuse, ce sont des hommes charitables et généreux qui, durant dix-huit ans, n'ont d'autre souci que de soulager la misère de ce misérable, qui l'ont nourri, hébergé, soigné de leurs propres mains, et qui, cessant, — 18 ans avant le miracle — songé qu'à faire le bien, qu'à adoucir les amertumes d'une vie de paralysique, qu'à tendre fraternellement la main à un pauvre que la foi chrétienne et la charité recommandaient aux heureux de ce monde et aux riches. Les habitants de Marans et les habitants de l'arrondissement de Segré et de Mayenne n'ont pas un jour manqué à l'accomplissement de ce devoir; voilà surtout ce que le procès de Joseph Rivière a révélé et mis en pleine lumière.

« L'imposteur les a récompensés en moquant d'eux tous, durant dix-huit ans, avec un art et une constance vraiment dignes d'être admirés. Il n'était ni sourd, ni muet, ni paralysique, et cependant il a simulé son rôle qu'il ne s'est pas tenu un seul jour ni un seul instant. Le muet n'a jamais parlé, le sourd n'a jamais entendu, le paralysique ne s'est jamais servi de son bras gauche ni de sa prétendue maigre jambe, et il avait porté l'art de son métier jusqu'à « ne priser du tabac que par la rine droite. »

« Jugez, après cela, s'il était facile de les âmes charitables qui, naturellement, soupçonneraient pas l'imposture, de ne pas laisser tromper par un comédien de force. — Ils ont été trompés. — Ceux qui ont ri de leur erreur aujourd'hui ne pourraient pas affirmer qu'ils n'essaient d'être, eux aussi, victimes des supercheres des escroqueries de Rivière, et tout cela peut les distinguer des dupes de Marans dont ils rient, — c'est que peut-être ils n'auraient été moins généreux, moins charitables et moins chrétiens. — Le mal n'est pas pour les dupes, il est tout entier dans les rieurs.

« Voilà la morale et toute la morale se dégage aujourd'hui de ce procès de Segré : a voulu faire et dont on a fait un scandale.

« Ce résultat est tellement manifeste que nous nous demandons vainement que le républicain peut avoir la presse irrégulière et autant de tapage autour de ce misérable. Le défenseur de Rivière a été obligé même de lâcher son client, tout en demandant son acquittement. Rivière « a eu dit-il, et M<sup>e</sup> Robert a commencé par déclarer qu'il était « loin de sa pensée de blâmer les âmes charitables qui avaient



Le *Mouvement Financier*, 4 fr. par an.  
 La *Situation*, 4 —  
 Les 2 journaux pris ensemble, 6 —

**PRIME EXTRAORDINAIRE.**

Tout abonnement aux deux journaux ci-dessus donne droit à 5 fr. de livres (son équivalent), à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, et que l'administration des journaux fait parvenir elle-même à l'abonné.

La *Situation* et le *Mouvement Financier* sont les journaux de finance les plus importants, les plus grands, les mieux faits, les plus complets. Ils publient, l'un le *jeudi*, l'autre le *dimanche*, tous les faits de la semaine : l'étude des valeurs, les listes de tirages, la physiologie de la Bourse de Paris et des principaux marchés de l'Europe. Ils discutent avec autorité et impartialité les entreprises financières, les émissions, etc.

Aujourd'hui que les fluctuations quotidiennes du marché atteignent si inopinément les meilleures valeurs et la rente française elle-même, il est indis-

pensable à tout rentier d'être renseigné au moins deux fois par semaine. — Or, les deux journaux réunis atteignent ce but, et, par leur combinaison de prime, ils ne coûtent rien, en réalité, à leurs abonnés.

On s'abonne à Paris, à l'administration, 33, rue Vivienne.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS  
 Envoyer mandat ou timbres-poste.

**Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.**

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spécialistes des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès **RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHE**, est le **RHUMES**, sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver, 15 janvier 1877.

| Départs de Saumur :   |                    | Arrivées à Poitiers : |             |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|-------------|
| 6 h. 20 m. matin.     | 10 h. 30 m. matin. | 4 h. — — —            | 11 h. — — — |
| 11 — — —              | 4 — — —            | 11 — — —              | 11 — — —    |
| 7 — 40 — soir.        | 11 — 49 —          |                       |             |
| Départs de Poitiers : |                    | Arrivées à Saumur :   |             |
| 5 h. 50 m. matin.     | 9 h. 45 m. matin.  | 3 — 10 —              | 11 — 25 —   |
| 10 — 45 —             | 3 — 10 —           |                       |             |
| 5 — 35 — soir.        | 11 — 25 —          |                       |             |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER 1877.**

| Valeurs au comptant.                  |        |         |    | Valeurs au comptant.   |        |         |      | Valeurs au comptant.             |        |         |      |
|---------------------------------------|--------|---------|----|--|--------|---------|------|----------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours.                        | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.   | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |      |
| 3 % jouissance décembre. . .          | 73     | 15      |    | Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov. . . | 700    |         |      | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 665    |         | 2 50 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. . .        | 104    | 75      | 35 | Crédit Mobilier . . . . .                                      | 151    | 25      |      | Crédit Mobilier esp. j. juillet. | 575    |         | 1 25 |
| 5 % jouiss. novembre. . . . .         | 106    | 46      | 11 | Crédit foncier d'Autriche. . .                                 | 475    |         |      | Société autrichienne, j. janv. . | 415    |         | 30   |
| Obligations du Trésor, 1. payé.       | 493    | 50      |    | Charentes, 400 fr. p. j. août. .                               | 323    | 50      | 1 25 | <b>OBLIGATIONS.</b>              |        |         |      |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857        | 285    |         | 50 | Est, jouissance nov. . . . .                                   | 633    | 75      | 1 25 | Orléans . . . . .                | 331    |         |      |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860      | 104    |         |    | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.                               | 1040   | 5       |      | Paris-Lyon-Méditerranée. . . .   | 332    | 25      |      |
| 1865, 4 % . . . . .                   | 514    |         |    | Midi, jouissance juillet. . . . .                              | 775    |         |      | Est . . . . .                    | 332    |         |      |
| 1869, 3 % . . . . .                   | 387    | 50      |    | Nord, jouissance juillet. . . . .                              | 1280   | 5       |      | Nord . . . . .                   | 339    |         |      |
| 1871, 3 % . . . . .                   | 374    |         | 75 | Ouest, jouissance octobre. . . .                               | 1093   | 75      |      | Ouest . . . . .                  | 334    |         |      |
| 1875, 4 % . . . . .                   | 500    |         | 75 | Ouest, jouissance juillet, 65. .                               | 698    | 75      | 2 50 | Midi . . . . .                   | 330    | 75      |      |
| Banque de France, j. juillet. . .     | 1458   |         | 25 | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.                           |        |         |      | Deux-Charentes. . . . .          | 289    | 50      |      |
| Comptoir d'escompte, j. août. . .     | 668    | 75      |    | Compagnie parisienne du Gaz. . .                               | 1380   |         | 2 50 | Vendée . . . . .                 | 297    | 50      |      |
| Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. | 310    |         | 50 | Société Immobilière, j. janv. . .                              |        |         |      | Canal de Suez . . . . .          | 537    | 50      |      |
| Crédit foncier colonial, 250 fr. .    | 400    |         |    | C. gén. Transatlantique, j. juill. .                           | 360    |         |      |                                  |        |         |      |
| Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.   | 610    |         | 50 |  |        |         |      |                                  |        |         |      |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 25 décembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

|   |                     |  |
|---|---------------------|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. |                     |  |
| 6 — 45 — — — — —                            | (s'arrête à Angers) |  |
| 9 — — — — —                                 | omnibus-mixte.      |  |
| 1 — 36 — — — — —                            | soir, —             |  |
| 4 — 10 — — — — —                            | express.            |  |
| 7 — 15 — — — — —                            | omnibus.            |  |
| 10 — 37 — — — — —                           | (s'arrête à Angers) |  |

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

|   |                      |  |
|---|----------------------|--|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. |                      |  |
| 8 — 31 — — — — —                            | omnibus.             |  |
| 9 — 40 — — — — —                            | express.             |  |
| 12 — 40 — — — — —                           | soir, omnibus-mixte. |  |
| 4 — 14 — — — — —                            | omnibus-mixte.       |  |
| 10 — 28 — — — — —                           | express-poste.       |  |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

**Commune de Meigné. ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Meigné prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Meigné, le dimanche 18 mars 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un presbytère.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,744 fr. 45 c., non compris les matériaux de l'ancien presbytère, abandonnés à l'entrepreneur.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Meigné, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

**COMMUNE DU PUY-NOTRE-DAME. ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune du Puy-Notre-Dame prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Puy-Notre-Dame, le dimanche 23 mars 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une halle couverte.

Les devis s'élèvent à la somme de 2,372 fr. 42 c., honoraires d'architecte non compris.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au Puy-Notre-Dame, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1877.

**UNE MAISON**

Avec Ecurie et Remise.

Sise à Saumur, rue Dacier.

Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.

S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (690)

**A LOUER**

Pour la Toussaint 1878.

**L'HOTEL DE L'ÉTOILE**

A la Croix-Verte, près Saumur.

Cet hôtel, bien achalandé, possède de nombreux appartements et de belles servitudes.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve ALBERT, Lévée-Neuve, ou à M. MAURICEAU-ALBERT. (81)

**A LOUER PRÉSENTEMENT, APPARTEMENTS**

A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire. S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

**A LOUER VASTES CAVES**

PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrrières. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**LIVRES ANCIENS A VENDRE**

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4° ; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE 1 volume ; Paris, 1637.

CHILIADES ADAGIORUM, D. BRASMI ROTODORAMI, 1 volume ; Cologne, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur (Maine-et-Loire).

**PHARMACIE PASQUIER**

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**

SUCCESSEUR, Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**AVIS AU PUBLIC**

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCZE-ALBESPEYRES, les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

**Papier et Vésicatoire d'Albespeyres** employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 4 fr.

**Papier et Cigares anti-asthmiques de B<sup>e</sup> Barral.** Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmique du *Codex* ; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'*Asthme*, la *Bronchite*, le *Catarrhe pulmonaire* et l'*Oppression* qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature B<sup>e</sup> Barral. Prix : 3 fr.

**Cataplasmes Jouannique**, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouannique. Prix : 2 fr.

**Capsules Raquin**, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**L'INJECTION MEYNI** ne revient qu'à 5 centimes ; elle est infailible pour se guérir en secret des écoulements récents ou anciens et s'en préserver toute la vie. M. Meyni, à Vienne (Isère), envoie gratis et franco, sous pli cacheté, renseignements et preuves. — Extrait de quelques lettres. — « Votre but philanthropique mérite les plus grands éloges. — Votre petite brochure est une perle dans la poche d'un jeune homme. — Votre découverte est un bienfait pour l'humanité. (116)

**MÉDECINE**

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes *Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN* sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acroté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, hâni mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Fluours blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaireuses.
- Glandes.

- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, icteré.
- Lait repandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retardés, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, fratcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciaticque, goutte sciaticque.
- Scrofules, écrouelles, humeurs froides.
- Sevrage.
- Suppurations de cautères, vésicatoires, sétons.
- Suppuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, délabrements.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vériges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. ; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (433)

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSEL, rue Saint-Jean, à Saumur.

**LETTRES**

SUR

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

SUIVIES D'UNE

ETUDE SUR LE GRAND CORNEILLE

Par M. l'abbé MERTY,

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2<sup>e</sup> EDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.